



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2026 A 19H30

Le 18 mai 2026, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Marie-Eve HODGI, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Raymonde BLÉCOURT, Adrien FRANCISCO, Mickael AMAND, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE-BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jacques BOULANGER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Bertrand PUARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Sébastien CHAMBRY (pouvoir à Philippe ROGER), Julie FERRÉ (pouvoir à Mickael AMAND).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 34

représentés : 5

absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Sarah BENHAMMOU est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Délibération n°26-91

DG : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat général

Affaire suivie par Claire PIERONI

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL SORGEM SERVICES ET TERRITOIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II de son livre V, et ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants et L.2224-38 ;

VU la délibération n°25-87 du 23 juin 2025 relative à l'approbation de la création la SPL SORGEM Services et Territoires ;

VU le renouvellement général du conseil municipal en date du 15 mars 2026 ;

VU l'élection du Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que la société publique locale exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la société publique locale est administrée par un Conseil d'administration composé de membres, tous représentants des actionnaires répartis à proportion de la détention du capital social ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit désigner un représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires et trois représentants au Conseil d'administration de la SPL SORGEM Territoire et Services.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉSIGNE Frédéric PETITTA comme représentant de la Commune à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL SORGEM Territoire et Services.

DÉSIGNE comme représentants de la Commune au Conseil d'administration de la SPL SORGEM Territoire et Services :

- Frédéric PETITTA
- Franck CHAUVEAU
- Brahim OUAREM

AUTORISE chaque représentant de la commune au conseil d'administration à présenter sa candidature pour toutes fonctions et à les accepter.

VOTE

Pour : 28

Contre :

Abstention : 8 (Mme Ferré, M. Amand, Mme Quiedeville, Mme Rolly, Mme Schlatter, M. Gorge-Bernat, M. Carreno, Mme Benkhettache)

Ms Petitta, Chauveau et Ouarem ne prennent pas part au vote

Pour extrait conforme



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Frédéric Petitta'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINTE-GENEVIÈVE' around the top edge and '91074-492' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely the town hall.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Président de Cœur d'Essonne Agglomération